

Commune de SORT EN CHALOSSE
Compte rendu de séance du 3 avril 2024

Membres du Conseil Municipal : 15		En exercice : 15			
Présents : 13		Excusé : 1/ Abs : 1			
Date de la convocation : 28 mars 2024					
P = présent, E = excusé, A = absent					
Pascal Bernadet	P	Claudine Bergue	P	Anne Marie Henry Martin	P
Sabine Labarbe	P	Christophe Camot	P	Hélène Hincelin	P
Christian Pierre	P	Jérôme Danhil	P	Nicolas Laurède	A
Vincent Marquet	P	Didier Descarpentries	P	Marie-Josée Lubet	P
Frédéric Antonini	E	Jean-Michel Dupouy	P	Graziella Pouysegu	P

Secrétaire de séance : Sabine Labarbe.

Le compte-rendu de séance précédent est lu et approuvé à l'unanimité.

CFU 2023 :

Le CFU, compte financier unique, est un document unique produit conjointement par le maire et le comptable. Il est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Madame Sabine LABARBE présente le CFU au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés s'étant manifestés, monsieur le maire, n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier unique 2023 de la commune de Sort-en-Chalosse.

Budget primitif 2024 :

Monsieur le maire présente les propositions nouvelles du budget primitif pour l'exercice comptable de l'année 2024 :

En €	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 830 577,76	1 830 577,76
Investissement	1 347 541,18	1 347 541,18

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'association Ligams La Passem a fait une demande de subvention à la mairie. La Passem est un relais pédestre traversant la Gascogne, allant de Tarbes à Mont de Marsan du 30 avril 2024 au 5 mai 2024 dans le but de promouvoir la langue du territoire (occitan, gascon, béarnais...). Chaque kilomètre de parcours est vendu symboliquement à 100 euros. Après débat, cette demande de subvention a été mise au vote et rejetée à l'unanimité, ce parcours ne passant pas par notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget 2024.

Affectation des résultats 2023 :

Monsieur le maire présente les résultats de l'exercice 2023.

Constatant que le CFU fait apparaître :

Commune de SORT EN CHALOSSE
Compte rendu de séance du 3 avril 2024

- Un excédent de fonctionnement de :	182 238,92
- Un excédent reporté de :	1 269 121,77
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 451 360,69
- Un excédent d'investissement de :	249 317,07
- Un déficit des restes à réaliser de :	484 900,00
Soit un besoin de financement de :	235 582,93

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent :	1 451 360,69
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	235 582,93
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	1 215 777,76
Résultat d'investissement reporté (001) :	249 317,07

Taux des taxes communales :

Vu le budget primitif 2024, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 294 131
Après avis de la commission des finances en date du 12 mars 2024 de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 et fixe les taux 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation = 15,77 %
 - Foncier bâti = 36,20 %
 - Foncier non bâti = 72,85 %
- Pour un produit de 294 131.

Subvention pour voyage scolaire :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une famille a fait une demande de subvention pour deux voyages scolaires pour un même enfant.

Par délibération en date du 27 janvier 2020, il a été décidé que l'aide financière accordée pour les voyages scolaires était pour un voyage par enfant et par année scolaire.

Après discussion, le conseil municipal a décidé d'accorder l'aide sur le coût du voyage le plus élevé. Le calcul de l'aide étant basée sur le quotient familial, il a été accordé un montant de 38 euros.

Convention de mise à disposition de matériel et de personnel avec Garrey :

Lors de chaque crue, la commune de Garrey rencontre des difficultés pour nettoyer la voirie bordant le Luy (voie communale n° 2 route du Pont et voie communale n° 3 route du Luy). A ce jour, chaque commune, Sort et Garrey, fait sa partie.

Monsieur le maire explique qu'il va être mis en place une convention pour mise à disposition de matériel et de personnel communal pour le dégagement et le nettoyage des chaussées après les crues.

La commune de Sort met le personnel communal et le matériel nécessaire à la réalisation de ces prestations moyennant le prix horaire forfaitaire de 35 euros de l'heure TTC. Ce prix, défini pour l'année 2024, sera révisé annuellement par négociations amiables entre les deux parties.

Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

Commune de SORT EN CHALOSSE

Compte rendu de séance du 3 avril 2024

Rapport des commissions :

- Voierie :

Monsieur Christophe Camot informe le conseil municipal que le samedi 30 mars les membres de la commission voierie ont fait le tour des routes du village. Il dresse un bilan de la visite :

- Côte du Marquis : les bas-côtés sont ravinés. Le caillou qui maintient la chaussée est parti. Deux propositions sont faites : mettre du caillou 0.30 bien tassé sur les côtés ou se renseigner auprès de la communauté de communes.

- Route de Guichot : Il y a des trous à boucher. Il est proposé de mettre des panneaux « accotements dangereux ». Il convient de se renseigner auprès de la communauté de communes.

- Route des Abeilles : les accotements sont dénivelés

- Chemin de l'Allée : il faut attendre l'été et la fin des travaux pour la remise en état.

- Aménagement bourg :

Monsieur Vincent Marquet explique au conseil municipal que pour étayer la demande de subventions européennes et régionales, la commission a établi des fiches d'action pour définir des projets. La commission a divisé le projet en 4 parties :

- Le cheminement PMR qui inclut les 2 ponts
- Le théâtre de verdure
- Les espaces détente avec tables et bancs
- Le parcours pédagogique à partir de pupitres d'information.

Des devis ont été demandés.

Divers :

- Elue pour Agir :

Madame Henry Martin, désignée Elus pour Agir, a assisté à une réunion organisée par l'Ademe (Agence de la Transition Ecologique et Energétique) le 12 mars. L'objectif de ce réseau est de proposer aux communes un accompagnement pour mieux connaître les fondamentaux, les acteurs en place, les aides et les bonnes pratiques. Pour illustrer cela, 3 communes ont présenté au cours de cette réunion des projets qui ont été subventionnés par l'Ademe.

- Les ZAEnR : Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables :

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, dite loi APER, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des ZAEnR.

Ces zones doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de productions d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie...).

Elles ne garantissent pas leur autorisation ; l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Les communes doivent identifier les secteurs propices aux énergies renouvelables.

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'une cartographie de la commune a été réalisée de la façon suivante :

- Toutes les zones habitées où on peut poser du photovoltaïque sur les toitures
- Autour de toutes les exploitations pour des parcs de photovoltaïque.

L'identification de ces secteurs donne lieu à une concertation du public.

Cette concertation aura lieu du lundi 8 avril au mercredi 10 avril à la mairie, aux heures d'ouverture. Un registre sera tenu à la disposition des administrés.

Commune de SORT EN CHALOSSE

Compte rendu de séance du 3 avril 2024

Pour informer la population de cette concertation, un article sera publié sur Intramuros et dans le journal Sud-Ouest.

- Sécurité informatique :

Madame Nathalie Dhuin, secrétaire de mairie, explique qu'elle a assisté à une réunion sur la cybersécurité. Elle informe les élus que sur les dernières années, le nombre total d'incidents cyber en France a été multiplié par 4 et que l'on assiste à une professionnalisation des hackers. Madame Dhuin a donné quelques conseils afin d'éviter toute agression des postes de la mairie (ne pas intervenir par l'intermédiaire du site internet, éviter d'intervenir par des clés USB...).

- Exposition Lisa Deharme :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le vendredi 12 avril aura lieu le vernissage de l'exposition « Lisa Deharme, la femme surréaliste » au musée de la Chalosse à Montfort. Cette exposition est labellisée d'intérêt national ; à ce titre, elle reçoit le soutien du ministère de la culture / DRAC Nouvelle Aquitaine.

Cette exposition se tiendra du 9 avril au 3 novembre 2024.

Madame Sabine Labarbe assistera au vernissage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.